



**Formation
et enseignement
professionnels:
la clé pour un
meilleur avenir**

**Priorités
à moyen terme
du Cedefop**



Formation et enseignement professionnels: la clé pour un meilleur avenir

Priorités à moyen terme du Cedefop
pour la période 2006-2008

Cedefop

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg:

Office des publications officielles des Communautés européennes, 2005

ISBN 92-896-0349-6

© Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, 2005
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Designed by Colibri Ltd. Greece
Printed in Belgium

Le **Centre européen pour le développement de la formation professionnelle** (Cedefop) est le centre de référence de l'Union européenne pour la formation et l'enseignement professionnels. Nous livrons des informations et des analyses sur les systèmes et les politiques de formation et d'enseignement professionnels, ainsi que sur la recherche et la pratique dans ce domaine. Le Cedefop a été créé en 1975 par le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil.

Europe 123
GR-570 01 Thessaloniki (Pylea)

Adresse postale: PO Box 22427
GR-551 02 Thessaloniki

Tél. (30) 23 10 49 01 11

Fax (30) 23 10 49 00 20

E-mail: info@cedefop.eu.int

Page d'accueil: www.cedefop.eu.int

Site web interactif: www.trainingvillage.gr

Communautés virtuelles:

<http://communities.trainingvillage.gr>

Avant-propos

Le présent document définit les objectifs stratégiques et les priorités qui guideront le Conseil de direction du Cedefop dans l'adoption des programmes de travail du Centre pour 2006, 2007 et 2008. Il met en lumière les défis qu'il conviendra de relever dans le domaine de la formation et de l'enseignement professionnels (FEP) pour réaliser les objectifs fixés par le Conseil européen de Lisbonne et exposés dans le programme de travail «Éducation et formation 2010» et il décrit la contribution que le Cedefop est invité à apporter à la réalisation de ces objectifs. La FEP a un rôle déterminant à jouer pour assurer un avenir meilleur et un développement économique et social durable. Cela exige d'accroître considérablement la participation à l'éducation, l'acquisition de compétences et les investissements consentis à cet effet. Tous les acteurs doivent intensifier leurs efforts pour atteindre les objectifs et les niveaux de référence relevant de leur champ de compétence. Pour renforcer la compétitivité de l'UE, il est urgent de développer des systèmes d'enseignement et de formation modernes et innovants.

Ces Priorités à moyen terme 2006-2008 s'appuient sur une approche prospective des possibilités offertes aux États membres et aux pays européens associés, ainsi que des défis qu'ils auront à relever et de la contribution de la FEP à cet égard. L'Europe s'est engagée à devenir une société de la connaissance, capable d'améliorer sa performance économique tout en assurant l'intégration sociale de ses citoyens. Or, à l'heure actuelle, 80 millions de citoyens de l'UE en âge de travailler sont faiblement qualifiés. En conséquence, l'Europe se doit d'élever les niveaux de qualification, tant du secondaire supérieur que de l'enseignement supérieur, d'une large part de sa population.

Le but stratégique essentiel de l'UE est de gérer le changement et de réaliser les objectifs communs d'éducation et de formation fixés pour 2010. Pour progresser sur la voie de la société de la connaissance, l'Europe doit se doter d'une stratégie d'innovation qui lui permette d'investir efficacement dans ses ressources humaines et d'améliorer leur qualité. Une utilisation plus efficace des ressources, une conception prospective des programmes de FEP, ainsi que de nouvelles approches de l'apprentissage dans les établissements éducatifs et sur le lieu de travail sont parmi les éléments essentiels d'une telle stratégie.

La mission du Cedefop est de soutenir les politiques de FEP aux niveaux européen, national et sectoriel et d'aider ses partenaires à réaliser leurs objectifs. À cette fin, le Centre fournit des résultats de recherche, des informations, des connaissances et un appui au développement documenté des politiques.

Les Priorités à moyen terme 2006-2008 soulignent la nécessité d'adopter une approche intégrée et de renforcer la coopération avec toutes les parties prenantes de la FEP. Elles serviront de fil conducteur aux activités du Cedefop pour les années à venir et, à ce titre, elles indiquent la manière dont ces activités seront conduites et ce que les acteurs de la FEP et les décideurs politiques peuvent en attendre. En même temps, elles constituent un outil de planification et de gestion internes pour le Centre. Les lignes directrices relatives à leur mise en œuvre figurent en annexe; un système de rapports réguliers est prévu.

Table des matières

Avant-propos	1
Introduction	4
Principaux défis	7
Priorités du Cedefop	13
Outils transversaux	14
Évaluation	17
Relier les priorités aux aires d'activités du Cedefop	20
Développer la recherche (Aire A)	20
Élaborer des rapports et faciliter une approche concertée de la FEP (Aire B)	27
Échanges et soutien aux partenaires (Aire C)	38
Information, communication et diffusion (Aire D)	42
Direction, administration, équipements et ressources (Aire E)	45
Annexe I – Principaux documents de politique	48

Introduction

1. Le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) est une agence de l'Union européenne. Créé en 1975, doté d'un Conseil de direction tripartite, il apporte ses services à la Commission européenne, aux États membres de l'Union européenne et aux partenaires sociaux, ainsi qu'à l'Islande et à la Norvège, pays associés. Les pays candidats sont également associés à ses activités, en étroite coopération avec la Fondation européenne pour la formation (ETF).

Rôle et tâches du Cedefop

2. Les activités du Cedefop tiennent compte du cadre de politique et d'action européennes en matière d'éducation et de formation (voir liste des principaux documents à l'annexe I) et le Centre s'emploie à promouvoir une approche et une dimension européennes dans toutes ses activités.
3. Comme l'indique l'article 2 du règlement portant création du Cedefop, le Centre a pour mission d'apporter son concours à la Commission en vue de favoriser, au niveau communautaire, la promotion et le développement de la formation professionnelle et de la formation continue.
Le Cedefop, en tant que centre de référence de l'Union européenne en matière de FEP, fournit aux décideurs politiques, aux chercheurs et aux praticiens des informations leur permettant d'avoir une compréhension plus claire de l'évolution en cours et d'adopter des décisions mieux étayées en vue d'actions futures.
4. Conformément aux traités européens, le Cedefop promeut les dimensions européenne et internationale des systèmes d'éducation et de formation en encourageant et en facilitant l'apprentissage mutuel (entre les pays, les communautés de praticiens et les citoyens).
5. Le rôle statutaire du Cedefop est de fournir des informations, ainsi que de consigner et analyser l'évolution au sein des États membres et au niveau européen. Les tâches principales du Cedefop, telles que définies à l'article 2 de son règlement fondateur, sont les suivantes:

- établir une documentation sélective et une analyse des données;
- contribuer au développement et à la coordination de la recherche;
- exploiter et diffuser des informations pertinentes;
- promouvoir et appuyer une approche concertée des problèmes de FEP;
- offrir un forum à toutes les parties intéressées.

Au service de ses partenaires

6. Le soutien aux partenaires et la coopération avec ces derniers sont plus importants que jamais pour établir des systèmes d'éducation et de formation efficaces et de haute qualité dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. Le Cedefop contribue à la réalisation de cet objectif en fournissant des produits et des services à des publics diversifiés, à savoir:
 - la Commission européenne, le Parlement européen et d'autres institutions européennes;
 - les États membres;
 - les partenaires sociaux;
 - les autres décideurs politiques, y compris les pouvoirs locaux et régionaux;
 - les chercheurs et les praticiens de la FEP;
 - les pays associés (Islande et Norvège) et les pays candidats.

Priorités à moyen terme 2006-2008 du Cedefop

7. Le Cedefop apportera sa contribution au programme de travail *Éducation et formation 2010* visant à réaliser les objectifs de Lisbonne et à mettre en œuvre les conclusions des Conseils européens de Stockholm et de Barcelone. Les conclusions de Barcelone (2002) ont fixé pour objectif de faire des systèmes européens d'éducation et de formation une référence de qualité mondiale d'ici à 2010. Ces conclusions s'inspirent des trois principes fondamentaux définis à Stockholm (2001) pour les systèmes d'éducation et de formation: améliorer la qualité et l'efficacité de ces systèmes, en faciliter l'accès pour tous les citoyens et les ouvrir au monde extérieur.

8. Plus spécifiquement, le Cedefop apportera son soutien à la mise en œuvre des priorités énoncées pour la FEP dans la déclaration de Copenhague (2002) et dans le communiqué de Maastricht (2004), qui guideront les activités du Centre au cours des prochaines années (voir point 28). Le communiqué de Maastricht demande au Cedefop et à l'ETF de «[continuer] de contribuer à la mise en œuvre du processus de Copenhague et [d'utiliser] leurs réseaux (par ex., ReferNet, les observatoires nationaux) et les médias électroniques pour apporter leur assistance sous forme de rapports de suivi des progrès réalisés, d'échange d'expérience [...]».
9. Les Priorités à moyen terme (PMT) sont les suivantes :
 - guider le Cedefop dans la préparation de ses programmes de travail pour 2006, 2007 et 2008;
 - établir les priorités de travail du Cedefop visant à soutenir l'objectif que s'est fixé l'Union européenne d'assurer à ses citoyens une FEP de niveau le plus élevé possible et de grande qualité;
 - renforcer le rôle du Cedefop consistant à promouvoir et à développer la FEP en fournissant des données et des analyses pertinentes et comparables, en valorisant les résultats de recherche et en formulant leurs implications pour les politiques et les pratiques;
 - renforcer la place du Cedefop en tant que centre de référence de l'Union européenne pour la FEP;
 - mettre en évidence les principaux produits, services et outils que le Cedefop entend fournir à ses partenaires et clients.
10. Le Cedefop continuera d'utiliser des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de performance pertinents chaque fois que cela sera possible et approprié. Ces indicateurs seront appliqués, conformément à la réglementation financière, aux activités menées pour mettre en œuvre les objectifs définis dans ses programmes de travail annuels. Ils ont pour objet d'assurer un contrôle et un suivi systématiques de la progression des travaux et des résultats obtenus. En 2007, le Conseil de direction du Cedefop procédera à une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des présentes PMT. En outre, cette mise en œuvre tiendra compte de l'évaluation externe qui sera conduite en 2006.

Principaux défis

Contexte stratégique: éducation et formation tout au long de la vie

11. L'apprentissage tout au long de la vie est un objectif stratégique transversal de la politique d'éducation et de formation de l'UE et constitue, parallèlement, un élément clé des politiques en faveur de l'emploi et du renouveau social et démocratique. La concrétisation de l'apprentissage tout au long de la vie et la mise en place de systèmes d'éducation et de formation à la fois efficaces et équitables contribueront à faire de l'Europe une société de la connaissance hautement compétitive, tout en garantissant la cohésion sociale et la citoyenneté active. En conséquence, «promouvoir la création d'un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie au sein d'une Union européenne élargie» était déjà l'objectif stratégique de portée générale des PMT du Cedefop pour 2003-2006 et le demeurera pour les présentes PMT.
12. L'impact cumulé de la mondialisation, des nouvelles technologies, des mutations qui interviennent dans l'organisation du travail et des changements démographiques pose des exigences quant au niveau et au profil des compétences et des qualifications que les individus doivent acquérir, utiliser et renouveler. Eu égard au rythme de plus en plus rapide de l'évolution technologique et à l'accélération du vieillissement de la population européenne, l'apprentissage tout au long de la vie est de plus en plus indispensable pour s'adapter aux mutations socio-économiques.
13. Le développement des politiques et des pratiques de FEP dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie tient compte du fait que l'éducation et la formation:
 - constituent les moyens grâce auxquels les individus acquièrent et actualisent, tout au long de leur vie, les compétences qui leur permettent de faire face à l'évolution des exigences et aux mutations sociologiques et économiques, de mener une vie plus épanouie et de réaliser leurs objectifs de développement personnel, conférant ainsi des avantages sociaux et économiques élargis à l'Union européenne, à ses citoyens, à ses entreprises et à la société dans son ensemble;

- sont essentielles pour améliorer l'employabilité, l'adaptabilité et l'intégration sociale et économique, notamment des travailleurs faiblement qualifiés et non qualifiés et des personnes défavorisées;
 - apportent une contribution essentielle à la compétitivité et à l'innovation en facilitant le développement des ressources humaines dans tous les environnements de travail.
14. Dans le contexte du dialogue social européen, les partenaires sociaux européens sont convenus d'un cadre d'actions pour le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie. Conformément à leur demande dans ce cadre d'actions, le Cedefop continuera d'apporter son appui aux partenaires sociaux à tous les niveaux appropriés pour promouvoir et soutenir les activités de suivi.

Élever les niveaux de qualification de la population européenne

15. Bien que les pays européens aient accompli des progrès considérables pour élever les niveaux de qualification de leurs citoyens, le nombre de bas niveaux de qualification demeure trop élevé (en 2003, quelque 80 millions de personnes de 25 à 64 ans dans l'Europe des Vingt-cinq appartenaient à cette catégorie) et en tout état de cause supérieur à celui de nos concurrents au niveau mondial, ce qui menace la cohésion sociale, la compétitivité et la croissance future. Une analyse approfondie des caractéristiques des travailleurs faiblement qualifiés et d'autres groupes défavorisés est nécessaire pour élaborer des mesures plus ciblées, afin d'accroître leur participation à la FEP et leur taux d'achèvement des programmes. La capacité d'utiliser toute une palette de moyens – dont les technologies avancées – pour identifier et sélectionner les parcours d'apprentissage et de qualification est désormais une compétence clé.
16. Les actions de lutte contre la déscolarisation précoce jouent un rôle important dans la réduction du nombre de bas niveaux de qualification. Le renforcement des filières professionnelles et de l'apprentissage en situation de travail contribue à prévenir le décrochage scolaire. L'orientation tout au long de la vie contribue à accroître les taux de participation à l'éducation et à la formation et d'achèvement des programmes, en aidant les jeunes et les adultes à identifier les parcours qui leur correspondent le mieux.

Renforcer la FEP à tous les niveaux

17. La formation professionnelle continue (FPC) est le maillon le plus faible de l'apprentissage tout au long de la vie, tant formel que non formel. Le nombre d'entreprises dans l'UE qui dispensent des formations demeure faible, de même que le taux de participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie. Tous les acteurs, et notamment les partenaires sociaux, doivent se mobiliser pour développer dans la pratique l'apprentissage tout au long de la vie. Des mesures s'imposent, notamment, pour inciter les entreprises à consentir davantage d'efforts de formation, pour soutenir le développement de l'offre de formation destinée aux salariés des PME et pour encourager la participation des apprenants non traditionnels, tels que les femmes de retour sur le marché du travail et les travailleurs plus âgés.
18. Compte tenu des tendances démographiques, la FPC est un outil important pour reconvertir les travailleurs, en particulier les travailleurs plus âgés, et pour accroître les taux d'emploi, en particulier de la population féminine. Cependant, il importe de la compléter par l'établissement de synergies plus étroites entre le monde de l'éducation/de la formation et celui du travail, de manière à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, ainsi que par des mesures visant à réactiver la «population active invisible» (par ex., les chômeurs de longue durée et les travailleurs démotivés). L'Europe ne peut pas se permettre de laisser ses ressources humaines inexploitées.
19. En outre, il importe de renforcer les liens entre la FEP et l'enseignement supérieur, en termes non seulement de perméabilité, mais aussi de cohérence des parcours éducatifs. Ce renforcement contribuera à accroître l'attractivité de la FEP mais, de plus, il est important pour développer un système global et cohérent d'apprentissage tout au long de la vie.
20. Des pactes d'apprentissage tout au long de la vie intégrés dans les conventions collectives adoptées par les partenaires sociaux à tous les niveaux, des environnements plus propices à l'apprentissage dans les écoles professionnelles et les entreprises (y compris apprentissage en situation de travail, apprentissage électronique, formation ouverte et à distance) constituent d'importants moyens pratiques de progresser.

Reconnaissance des qualifications et des compétences

21. Outre les incitations financières et les crédits de temps, il importe de mettre en place des dispositifs de reconnaissance de l'apprentissage formel, non formel et informel. L'absence de reconnaissance mutuelle des qualifications et des compétences entre les pays est un obstacle majeur à la mobilité au sein de l'UE. Le cadre européen pour les qualifications, ainsi que le nouveau système de crédits, l'utilisation et le développement d'Euro-pass et l'augmentation des placements transnationaux, tels qu'ils sont prévus dans la nouvelle génération de programmes d'éducation et de formation, sont des instruments essentiels pour atteindre cet objectif. Ces instruments doivent être renforcés et mis en œuvre à grande échelle, sous la responsabilité particulière des pays et des partenaires sociaux. Il est indispensable de pratiquer un suivi, une évaluation et un retour d'informations réguliers pour mesurer les progrès accomplis et améliorer l'efficacité des mesures.
22. Afin de promouvoir une meilleure concordance entre l'offre d'éducation et de formation et la demande émanant du marché du travail, il faut établir, entre les établissements de FEP et le monde du travail, des liens solides qui soient complétés par des approches européennes de repérage précoce et d'anticipation de l'apparition et de l'évolution des besoins de qualifications.

Investissement dans la formation et assurance de la qualité

23. Accroître l'investissement dans le capital humain compte parmi les priorités politiques de premier plan. En dépit des bénéfices importants conférés par les qualifications et les compétences, les entreprises considèrent souvent les fonds consacrés à la formation comme une dépense immédiate plutôt qu'un investissement à long terme. Tous les acteurs doivent assumer leurs responsabilités en matière d'augmentation du niveau et de l'efficacité des ressources consacrées à la formation professionnelle initiale et continue, notamment pour permettre à l'Europe de rattraper, voire de devancer, ses concurrents. Les budgets européens et nationaux devraient aussi refléter de plus près les priorités de Lisbonne, notamment l'éduca-

tion et la formation et la recherche et le développement pour promouvoir la compétitivité.

24. L'assurance qualité est une condition indispensable pour améliorer la rentabilité des investissements, ainsi que l'efficacité et l'attractivité des systèmes de FEP. Depuis quelques années, les États membres accordent une attention accrue à l'assurance qualité. Cependant, en dépit de certains progrès notables, rares sont les pays qui ont mis en place un système global d'assurance qualité. La FEP accuse du retard par rapport à l'enseignement supérieur, en particulier parmi les prestataires de FEP de petite taille, qu'il s'agisse de PME ou d'organismes de formation. En outre, très souvent, les services de formation des entreprises marquent le pas sur les services de production et de marketing pour l'adoption d'une approche d'assurance qualité. Il est indispensable de prendre des mesures pour garantir que les approches d'assurance qualité soient largement appliquées par les organisations publiques et privées intervenant dans la formation professionnelle, tant initiale que continue.

Enseignants et formateurs

25. Les enseignants et formateurs de FEP assument un rôle crucial dans la promotion des objectifs de Lisbonne, Copenhague et Barcelone. La qualité de la FEP est tributaire en premier lieu de la qualité de ses enseignants et formateurs. La FEP doit suivre le rythme des changements accélérés qui interviennent dans les processus et les contenus du travail. Le rôle des professionnels de la FEP évolue pour aller au-delà de la simple transmission de connaissances et englober la facilitation de l'apprentissage et l'innovation.
26. Cependant, la profession d'enseignant de FEP est une profession en voie de vieillissement, avec dans de nombreux pays un salaire et une image modestes, ainsi que des pénuries d'effectifs qui menacent de se creuser. Les pays doivent de toute urgence améliorer le statut et l'attrait de la profession d'enseignant de FEP. Il importe de trouver le juste équilibre entre un professionnalisme plus poussé des enseignants et formateurs de FEP et de nouvelles méthodes de recrutement. Une attention particulière doit revenir à leur formation continue, y compris à l'exploitation du potentiel d'apprentissage et d'innovation des TIC, de même qu'à la formation à des contenus spécifiques au sein de «communautés de pratiques».

Améliorer les données

27. Il demeure difficile d'évaluer l'impact de la FEP sur les performances sociales et économiques. Dès lors, améliorer l'envergure, la fiabilité, la validité et la comparabilité des statistiques et des indicateurs est une condition indispensable pour évaluer la mesure dans laquelle les niveaux de référence sont atteints et surveiller les progrès accomplis sur la voie d'une FEP plus efficace, plus efficiente et plus attractive. À cette fin, tous les fournisseurs et utilisateurs de statistiques doivent coopérer pour améliorer la comparabilité de leurs données et pour assurer leur mise à jour régulière et leur pertinence pour la FEP.

Priorités du Cedefop

28. Dans l'optique des défis exposés ci-dessus et des priorités définies dans le communiqué de Maastricht, adopté par 32 pays européens, par la Commission européenne et par les partenaires sociaux européens, le Cedefop centrera ses activités sur les quatre priorités énoncées dans le communiqué de Maastricht:
- (a) promouvoir l'image et l'attractivité de la voie professionnelle pour les employeurs et les personnes dans le but d'augmenter la participation à la FEP;
 - (b) atteindre des niveaux élevés de qualité et d'innovation au sein des systèmes de FEP au bénéfice de toutes les personnes en formation et afin de rendre la FEP européenne compétitive au niveau mondial;
 - (c) prendre en compte les exigences du marché du travail propre à l'économie de la connaissance, en termes de main-d'œuvre hautement qualifiée, notamment par la mise à niveau et le développement des compétences des travailleurs vieillissants, consécutivement au fort impact de l'évolution démographique;
 - (d) répondre aux besoins des bas niveaux de qualification (environ 80 millions de personnes âgées de 25 à 64 ans dans l'UE) et des groupes défavorisés, dans le but de renforcer la cohésion sociale et d'accroître la participation au marché du travail.
29. Les priorités susmentionnées guideront la contribution du Cedefop au développement d'un meilleur avenir européen. Elles constituent la base de ses activités, des plans de travail de ses aires d'activités et des plans de travail individuels. Elles seront mises en œuvre, grâce à des outils essentiels d'appui transversaux (voir ci-dessous), par le biais des programmes de travail annuels du Centre et en étroite coopération avec ses partenaires. Les aires du Cedefop centreront leur travail sur ces priorités, en utilisant des approches et des instruments spécifiques et en indiquant clairement les activités à mener, les moyens à utiliser et les périodes concernées.
30. Le Cedefop entend également contribuer – en coopération avec les fournisseurs de statistiques – à étayer la prise de décision politique en améliorant l'envergure, la précision, la fiabilité et la comparabilité des données, des statistiques et des indicateurs de la FEP.

Outils transversaux

31. À compter de 2007, le Cedefop apportera un soutien au nouveau programme intégré d'éducation et de formation tout au long de la vie (*lifelong learning* – LLL), qui sous-tendra et complétera les actions menées par les États membres, ainsi qu'au programme spécifique Leonardo da Vinci, qui portera sur les besoins en matière d'enseignement et d'apprentissage de tous les participants à la FEP.
32. Le Cedefop s'emploiera à soutenir les réseaux thématiques et à établir une synergie entre le programme de LLL, en tant que laboratoire d'innovation, et le Cedefop, en tant qu'instrument au service de la politique de formation professionnelle de l'UE. Les réseaux thématiques et les communautés virtuelles de politiques et de pratiques contribueront à accroître, qualitativement et quantitativement, la coopération entre les prestataires d'enseignement et de formation, les entreprises, les partenaires sociaux et autres organismes concernés dans l'ensemble de l'Europe.
33. Le Cedefop fournira une assistance à la Commission pour mettre en œuvre le programme intégré de LLL, dans les domaines relevant de la compétence et de la mission du Cedefop, et s'attachera à promouvoir la cohérence avec les activités du Fonds social européen et les autres programmes liés au LLL.
34. Le Cedefop, en coopération avec d'autres organismes, fournira des informations comparables sur l'approche du LLL de l'UE. L'introduction de stratégies nationales cohérentes et globales de LLL, qui doivent être adoptées d'ici à 2006, exige que soient convenues les modalités concernant les activités d'analyses et de rapports avec le Réseau de référence et d'expertise (ReferNet), qui fournit une base solide pour la collecte, l'examen et l'analyse des données, l'intégration des résultats de recherche et la diffusion de l'information sur l'éducation et la formation.
35. L'un des outils majeurs de la coopération renforcée est le système de gestion des connaissances (*knowledge management system* – KMS), qui fournit des informations thématiques comparables destinées à étayer le développement des politiques, en particulier au niveau national. Dans une perspective transnationale à l'échelon européen, le KMS a pour objet de repérer les politiques et les pratiques efficaces et d'en diffuser des exemples choisis. Le Village européen de la formation s'emploiera à développer

une approche thématique, sous-tendue par un système transversal et comparatif de rapports accessibles sur la Toile, constamment mis à jour, et par une plate-forme de travail en réseau et d'échanges.

36. Le Cedefop continuera de fournir des rapports sur l'évolution et l'innovation de la recherche en FEP, en s'attachant plus particulièrement aux implications en termes de politiques et de pratiques. Le prochain Rapport sur la recherche sera centré sur les priorités de Maastricht et traitera également de questions de recherche nouvelles et à long terme.
37. En outre, le Cedefop apportera son concours aux évaluations régulières des progrès accomplis par les pays européens dans la réalisation des objectifs définis pour la FEP à Copenhague et à Maastricht. Ces évaluations exigent de nouvelles contributions de la part de toutes les aires d'activités, de tous les réseaux et de toutes les communautés virtuelles, en particulier du ReferNet et des organisations nationales et européennes concernées. Des analyses supplémentaires, reposant sur des informations fournies par les organisations internationales et les pays non européens, sont indispensables pour effectuer des analyses comparatives entre l'UE et ses concurrents.
38. Le Cedefop renforcera sa coopération et ses partenariats avec les États membres, les pays associés et les organisations européennes et internationales, notamment l'ETF, Eurydice et *European SchoolNet*, afin de parvenir à une synergie dans les activités de rapport sur l'évolution en matière d'éducation, de formation, ainsi que d'apprentissage tout au long de la vie. Les activités coordonnées du Cedefop et de l'ETF faciliteront la familiarisation des pays candidats avec l'Union européenne, ainsi que leur transition et leur intégration sans heurts.
39. À la demande des partenaires sociaux et dans le cadre du dialogue social sur la FEP, le Cedefop soutiendra la coopération et les partenariats liés au développement des ressources humaines, tout particulièrement aux activités sectorielles.
40. Le Cedefop poursuivra la construction de réseaux et l'organisation de conférences et de réunions, afin de fournir une plate-forme pour le dialogue, les échanges et les apports politiques. Il organisera notamment, pour le compte de la Commission européenne, des visites d'étude à des fins d'apprentissage mutuel et d'examen par les pairs sur les questions prioritaires.
41. Le Cedefop mettra des matériels de référence à la disposition d'autres organisations européennes, telles que l'AEFP, afin de leur permettre de fournir des services d'informations efficaces, adaptés aux besoins des organisations et des praticiens.

42. Le Cedefop coopérera avec la Commission européenne, Eurostat et d'autres partenaires internationaux (tels que l'OCDE, l'Unesco, l'OIT et le Conseil de l'Europe) pour assurer le développement et la diffusion de statistiques comparatives sur l'éducation et la formation, en particulier sur la FEP, dans le cadre global de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.
43. Le Cedefop s'attachera à garantir une bonne visibilité et qualité de ses services et diffusera les résultats de ses travaux à travers plusieurs voies: Village européen de la formation, notamment via ses réseaux et projets, publications et bases de données électroniques, complétés par des références clés, des publications sur la recherche ou d'autres thèmes (Cedefop Panorama series), *Cedefop Info* et la *Revue européenne «Formation professionnelle»*.

Évaluation

44. Le Cedefop procède à des évaluations ex ante et ex post de toutes ses activités. Il élabore un plan à cet effet, qui définit le calendrier des évaluations prévues, afin de mesurer régulièrement les progrès accomplis. Il assure le suivi systématique des conclusions des rapports d'évaluation.

Dans cette optique, les PMT du Cedefop définissent les moyens à utiliser et les résultats à atteindre, ce qui contribue à une évaluation plus efficace et plus objective, qui permet d'optimiser les ressources, de concevoir plus judicieusement les activités et d'améliorer la qualité.

Le Cedefop entend:

- (a) établir ses programmes de travail sur la base de ces PMT, contrôler régulièrement les résultats obtenus et en rendre compte systématiquement dans ses rapports annuels;
- (b) fournir des conditions optimales pour l'évaluation grâce à des indicateurs pertinents (SMART: spécifiques, mesurables, acceptés, réalistes et évolutifs);
- (c) développer un système intégré de gestion de la qualité et évaluer systématiquement l'utilisation et l'impact de ses produits et services (monitorage du site web, enquêtes auprès des utilisateurs, évaluation des conférences, etc.);
- (d) promouvoir, par le biais de groupes de travail, la participation du Conseil de direction et des partenaires au développement et à l'évaluation des produits;
- (e) élaborer un plan d'action sur la base des résultats de l'évaluation externe, qui sera organisée par la DG EAC au début de 2006. Ce plan d'action pourrait influencer la mise en œuvre des priorités;
- (f) préparer en 2008 les observations du Cedefop, en vue d'une autre évaluation externe qui sera conduite en 2009, afin d'assurer une synergie maximale entre les évaluations entreprises par la DG EAC et par le Cedefop.

Lignes directrices
pour la mise en œuvre
des priorités
à moyen terme
2006-2008

Relier les priorités aux aires d'activités du Cedefop

1. Les priorités seront intégrées dans toutes les aires d'activités du Cedefop, mais elles feront l'objet d'approches différentes, selon les angles et les objectifs retenus. Ces priorités de travail sont complétées par des projets et initiatives spécifiques, qui peuvent également être transversaux, intégrant des éléments de plusieurs aires d'activités.
2. Plus spécifiquement, les aires d'activités contribueront à la traduction des priorités en activités, comme le montrent les paragraphes suivants. Dans ce contexte, il importe de souligner que ces activités sont indicatives et qu'elles sont susceptibles d'être modifiées en fonction des décisions qui seront prises par la Commission et de l'évolution du cadre politique.

Développer la recherche (Aire A)

3. La recherche sur la FEP se comprend comme l'investigation systématique interdisciplinaire des systèmes, conditions et cadres des structures et des processus utilisés dans l'acquisition et la mise à jour des compétences et connaissances professionnelles. La théorie, la méthodologie et les analyses se combinent pour réduire la complexité, fournir des explications et améliorer la compréhension.

Objectifs: la recherche en FEP a pour objet d'expliquer l'évolution de la FEP, de détecter les nouvelles questions et exigences, d'étudier leurs implications en matière d'innovation et de développement et d'accroître la transparence des systèmes et des processus liés à l'apprentissage. Soit la recherche est menée en propre par le Cedefop, soit elle est commanditée sous la forme d'études, soit le Cedefop met à profit les réseaux de coopération dans la recherche. Toutes les activités visent à élucider les implications des résultats de la recherche pour la politique et la pratique en matière de FEP.

Cohérence avec le règlement fondateur: «Le Centre a notamment pour tâche: d'établir une documentation sélective qui se rapporte [...] aux recherches [et] de contribuer au développement et à la coordination de la recherche [...].»

(1) **Promouvoir l'image et l'attractivité de la voie professionnelle pour les employeurs et les personnes, dans le but d'augmenter la participation à la FEP**

Activités	Moyens	Période concernée
(a) Promouvoir les résultats de recherche et les données empiriques sur l'investissement dans l'éducation et la formation et sur leurs coûts et bénéfices pour les individus, les entreprises et la société, afin d'accroître la prise de conscience, ainsi que l'offre/le financement de la formation	- diffuser et mettre à jour le troisième Rapport sur la recherche <i>Apprendre: une valeur sûre – Évaluation et impact de l'éducation et de la formation</i> - analyser les données relatives à la participation et aux dépenses consacrées à la FPC émanant de l'enquête sur la formation professionnelle continue (CVTS3) et de l'Enquête sur les forces de travail (EFT) (en coopération avec l'aire B)	- publier en 2007-08 des rapports sur les nouveaux résultats de recherche - rendre disponibles en 2007 les résultats de CVTS3 (en fonction d'Eurostat) et effectuer une analyse détaillée
(b) Promouvoir les environnements de travail propices à l'apprentissage et les organisations apprenantes	- publications consacrées respectivement aux organisations apprenantes et aux régions apprenantes - promouvoir la diffusion et l'examen des résultats - passer en revue les activités de recherche (projets, publications) dans l'ensemble de l'Europe en utilisant les apports du ReferNet, <i>ERObase</i> et la liste de publipostage <i>ERObase</i>	- publier en 2006-08 des documents de recherche sur des questions d'actualité - action continue - action continue
(c) Analyser la participation à la FEP des différents groupes cibles, afin de promouvoir les mesures ciblées	- analyser les données fournies par Eurostat/l'OCDE et les comparer avec celles des pays concurrents - publier des rapports spécifiques et fournir des indicateurs pour les rapports intermédiaires sur le processus de Copenhague	- publier en 2006-08 des mises à jour régulières des données - débuter en 2006 le prochain rapport intermédiaire sur le processus de Copenhague

(d) Analyser les liens et la perméabilité entre la FEP et l'enseignement supérieur	• réunir des informations par pays (ReferNet) et examiner les résultats de recherche • intégrer ces questions dans les rapports intermédiaires sur le processus de Maastricht et dans les rapports spécifiques	• débuter en 2006 le prochain rapport intermédiaire sur le processus de Copenhague
--	---	--

(2) Atteindre des niveaux élevés de qualité et d'innovation au sein des systèmes de FEP au bénéfice de toutes les personnes en formation et afin de rendre la FEP européenne compétitive au niveau mondial

Activités	Moyens	Période concernée
(a) Rapports comparatifs sur les liens entre compétitivité, compétences et ressources humaines	• analyser et développer des indicateurs sur la contribution de l'éducation et de la formation/FEP à la compétitivité (y compris des pays non membres de l'UE)	• débuter en 2006 le premier rapport intermédiaire sur le processus de Maastricht
(b) Promouvoir les stratégies d'innovation en matière d'éducation et de FEP dans l'UE	• passer en revue les expériences et les stratégies d'innovation dans les États membres et dans les pays non membres de l'UE • participer à des projets thématiques et à des réseaux transnationaux consacrés à l'innovation dans et par l'apprentissage (par ex. Cedra/ERO) • publier des documents de discussion sur la compétitivité et les stratégies d'innovation dans les pays membres de l'UE/OCDE	• début en 2006 • action continue • début en 2006, dans le cadre du prochain rapport intermédiaire sur le processus de Copenhague
(c) Évaluer l'efficacité des systèmes de FEP en matière de développement des	• contribuer à une meilleure compréhension de l'efficacité des systèmes de FEP dans diverses initiatives visant à évaluer directement les compé-	• 2006 (activités entreprises en 2005)

qualifications et des compétences	tences, par ex., en réalisant une étude de faisabilité sur l'enquête VET-PISA dirigée par l'Allemagne	
-----------------------------------	---	--

(3) Prise en compte des exigences du marché du travail propre à l'économie de la connaissance, en termes de main-d'œuvre hautement qualifiée

Activités	Moyens	Période concernée
(a) Poursuivre et étendre les activités sur la détection précoce des besoins de compétences (<i>Skillsnet</i>) et assurer le transfert des politiques	• promouvoir, maintenir et développer le travail en réseau (<i>Skillsnet</i>) • organiser des ateliers sur des domaines nouveaux et novateurs; publier et diffuser les résultats auprès des chercheurs et des décideurs politiques • développer une approche européenne de la prévision en matière de professions/compétences • offrir des plates-formes et coordonner les activités de recherche prospective en réseau	• action continue • action continue • début en 2006 (préparatifs en 2005) • début en 2006
(b) Fournir des informations sur l'offre et la demande de travailleurs qualifiés, y compris sur les pénuries, les excédents et les inadéquations de compétences	• analyser les données de l'EFT et de l'OCDE • participer aux activités de la DG EMPL sur l'offre et la demande de main-d'œuvre et sur les offres d'emploi • coopérer avec l'unité de recherche sur le LLL d'Ispra • publier des documents de recherche sur l'offre, la demande et l'inadéquation des compétences	• début en 2006
(c) Fournir une analyse des niveaux et des besoins de compétences des adultes	• participer au Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) de l'OCDE, notamment en développant des outils internationaux pour évaluer l'utilisa-	• première enquête PEICA prévue pour 2008-09; activités de développement prévues pour 2005-06

	tion des compétences sur le lieu de travail • participer, avec l'aire B, à l'analyse de l'Enquête sur l'éducation des adultes (AES) d'Eurostat	• après la collecte des données (qui est prévue pour 2005-07)
(d) Analyser les implications des changements démographiques en termes d'éducation et de formation, de FEP et de LLL, en particulier pour les travailleurs plus âgés	• participer à des activités en réseau sur les changements démographiques • analyser les résultats des enquêtes CVTS3 et EFT (en coopération avec l'aire B) • publier des documents de discussion et de recherche sur le LLL et les travailleurs plus âgés	• début en 2006

(4) Répondre aux besoins des travailleurs faiblement qualifiés et des groupes défavorisés, dans le but de renforcer la cohésion sociale et d'accroître la participation au marché du travail

Activités	Moyens	Période concernée
(a) Fournir une analyse approfondie des caractéristiques des travailleurs faiblement qualifiés et des individus défavorisés ainsi que de leurs besoins d'éducation, de formation et d'emploi	• définir les caractéristiques des travailleurs faiblement qualifiés et des individus défavorisés dans différents pays, y compris les pays concurrents, en utilisant les informations nationales (ReferNet) et les données de recherche disponibles • consacrer des sections spécifiques à ce thème dans le rapport intermédiaire sur le processus de Copenhague et dans le quatrième Rapport sur la recherche	• début en 2006 • 2006 et 2007-08
(b) Analyser les besoins de compétences dans les em-	• passer en revue les analyses sur les travailleurs non qualifiés effectuées dans différents pays, par ex., dans	• 2006

plois traditionnellement non qualifiés et leurs implications pour l'offre de formation et pour l'évaluation des compétences acquises par l'apprentissage non formel/informel	le cadre de <i>Skillsnet</i> • participer au PEICA de l'OCDE, notamment avec le développement d'outils internationaux pour évaluer l'utilisation des compétences sur le lieu de travail • consacrer des sections spécifiques à ce thème dans le quatrième Rapport sur la recherche et dans le rapport intermédiaire du processus de Copenhague	• 2006 • 2006 et 2007-08
---	--	---

(5) Activités transversales spécifiques

Activités	Moyens	Période concernée
(a) Fournir des éléments de recherche sur le contexte et les conditions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés à Maastricht Exploiter les résultats de recherche pour identifier de nouvelles questions politiques au-delà de 2010 Promouvoir la traduction des résultats de recherche en politiques et en pratiques	• sélectionner les questions de recherche présentées dans le quatrième Rapport sur la recherche qui traitent de la mise en œuvre et du suivi des objectifs de Copenhague/Maastricht • publier sur le site du Village des rapports et des analyses sur les questions sélectionnées liées au suivi de Maastricht • diffuser les résultats auprès des décideurs politiques au niveau national et européen	• publication en 2007-08 du quatrième Rapport sur la recherche • à intervalles réguliers • début en 2006
(b) Maintenir et développer les réseaux de recherche et la	• promouvoir et développer davantage les réseaux de Cedra, ainsi qu'<i>ERObase</i>	• action continue

coopération sur la Toile afin de diffuser et de mettre en commun les connaissances et les projets novateurs Intégrer les données de recherche dans le KMS	• améliorer la qualité, la régularité et l'équilibre géographique et thématique des données de recherche intégrées dans <i>ERObase</i>, en coopération étroite avec le ReferNet, et assurer l'interopérabilité avec les autres ressources d'information du KMS, en particulier <i>eKnowVet</i>	• action continue
(c) Rapport sur les progrès accomplis par les différents pays dans la mise en œuvre des objectifs de Maastricht	• coordonner et analyser, en coopération avec toutes les aires d'activités du Cedefop, les informations fournies par les pays – en particulier via le ReferNet –, les DGFP, la Commission, l'ETF et les organisations internationales • contribuer aux rapports de Helsinki et aux futurs rapports intermédiaires	• début en 2006
(d) Diffuser des informations liées à la recherche et à la pratique auprès d'un public plus large et promouvoir la qualité et la prise de conscience	• maintenir l'assurance qualité des articles de la <i>Revue européenne «Formation professionnelle»</i> • rechercher de nouveaux canaux de distribution pour la <i>Revue</i> afin d'accroître le nombre des abonnements, notamment dans les nouveaux États membres et les pays candidats • déployer tous les efforts nécessaires pour assurer que la <i>Revue</i> figure dans les index de citation internationaux • organiser des conférences <i>Agora Thessaloniki</i> afin de débattre des résultats de la recherche et de les diffuser auprès des divers acteurs	• publier trois numéros par an de la <i>Revue</i> • début en 2006 (préparatifs en 2005) • action continue • action continue (deux ou trois conférences par an)

Élaborer des rapports et faciliter une approche concertée de la FEP (Aire B)

4. Les activités de rapports de l'aire B renvoient à l'élaboration de descriptions des systèmes de FEP des États membres, à la préparation d'analyses et de rapports sur des questions spécifiques de FEP et sur les tendances au niveau transnational, ainsi qu'à la compilation d'informations actualisées sur une large gamme de questions d'actualité prioritaires pour l'évolution des politiques de FEP. Pour faciliter une approche concertée de la FEP, le Cedefop mène des activités en réseau et des travaux de recherche destinés à étayer la réflexion, à encourager la coopération et à promouvoir une compréhension commune des concepts clés de la FEP. Tant les activités de rapports que les activités liées à l'approche concertée s'appuient sur les informations livrées par la recherche, la politique, la pratique et les statistiques provenant de l'ensemble de l'Europe.

Objectifs: réunir différentes sources de connaissances en une structure cohérente, élaborer des documents comparatifs actualisés qui mettent en lumière les implications politiques de diverses questions clés, afin de poser les fondations d'une large plate-forme permettant de mettre en commun les connaissances et les expériences. L'objet est de promouvoir le débat et d'aider les décideurs à mieux concerter et étalonner leurs activités au sein de l'espace européen et à planifier leurs actions futures sur des bases solides. Cette approche se fonde expressément sur les dispositions de l'article 150 du traité.

Cohérence avec le règlement fondateur: «Le Centre a notamment pour tâche d'établir une documentation sélective qui se rapporte notamment aux données actuelles, aux récents développements et [...] de promouvoir et d'appuyer [...] une approche concertée des problèmes de formation professionnelle.»

(1) Promouvoir l'image et l'attractivité de la voie professionnelle pour les employeurs et les personnes dans le but d'augmenter la participation à la FEP

Activités	Moyens	Période concernée
(a) Promouvoir les activités menées par la Commission en vue d'établir un cadre européen générique pour les qualifications de la FEP, de l'enseignement supérieur et du LLL, ainsi qu'un système européen de transfert d'unités capitalisables pour la FEP	• fournir un appui au groupe de travail sur le cadre européen de qualifications • gérer la Communauté virtuelle sur le cadre européen de qualifications • contribuer à la diffusion des résultats et organiser le retour d'informations, la validation et l'expérimentation	• 2006-08
(b) Décrire les rôles, les activités et les compétences des professionnels de la FEP	• analyse transversale des profils professionnels par des groupes d'experts du TTnet/de pays participants • publication d'un rapport • appui au travail technique de la Commission européenne	• achèvement du rapport en 2006 • recommandations en 2007 aux décideurs politiques et aux prestataires de FEP sur les principes communs pour la formation et les qualifications
(c) Rapport sur les thèmes suivants de <i>eKnowVet</i> : • «Développement de politiques – objectifs, cadres,	• analyse thématique détaillée pour les thèmes 2, 3 et 11 (données fournies par le ReferNet)	• 27 rapports sur un ou deux thèmes (à définir annuellement) publiés en ligne chaque année en 2006-08

mécanismes et priorités» (thème 2) • «Cadre institutionnel – offre d'éducation et de formation» (thème 3) • «Dimension européenne et internationale – vers un espace ouvert de l'éducation et de la formation tout au long de la vie» (thème 11)	• analyse comparative pour les thèmes 2, 3 et 11	• analyse comparative pour un ou deux thèmes (à définir annuellement) publiée chaque année en 2006-08
(d) Accroître la visibilité des programmes de FEP et la transparence des qualifications, afin d'améliorer la mobilité des personnes en formation et des travailleurs	• soutenir, en coopération avec la Commission et les agences nationales concernées via le portail Europass du Cedefop, la Communauté virtuelle sur la transparence et diverses manifestations, la mise en œuvre des instruments Europass et leur utilisation par les individus	• poursuivre, en 2006-2007, le développement du portail Europass, conformément aux décisions prises par la Commission (par ex., coopération avec Eures)
(e) Soutenir le suivi thématique et la valorisation des projets LdV sur la transparence	• analyser les projets et diffuser leurs résultats via les communautés virtuelles et les groupes de discussion	• 2006-08
(f) Promouvoir le recours à l'orientation professionnelle pour accroître l'attractivité de la voie professionnelle	• coopérer étroitement avec le groupe d'experts sur l'orientation tout au long de la vie de la Commission et avec les partenaires sociaux, pour repérer les exemples de bonnes pratiques et pour développer des stratégies	• projet de stratégie et exemples de bonnes pratiques prêts pour la diffusion en 2007

	gies d'information professionnelle destinées à promouvoir la FEP	
--	--	--

(2) Atteindre des niveaux élevés de qualité et d'innovation au sein des systèmes de FEP au bénéfice de toutes les personnes en formation et afin de rendre la FEP européenne compétitive au niveau mondial

Activités	Moyens	Période concernée
(a) Promouvoir le développement durable de l'assurance qualité en matière de FEP dans les États membres et les pays candidats	• fournir un appui au travail technique de la Commission sur la qualité dans la FEP et aux partenaires participant au programme • diffuser et promouvoir la mise en œuvre du Cadre commun pour l'assurance de la qualité dans la FEP, aux niveaux initial, continu et sectoriel	• contribuer à l'organisation annuelle de deux importantes conférences sur la qualité dans la FEP • importante conférence au début de 2006, durant la Présidence autrichienne, sur la convergence de la FEP et de l'enseignement supérieur et sur le rôle de la qualité
	• programme structuré de visites d'étude consacrées à l'apprentissage par les pairs, afin de développer la compréhension et la confiance mutuelles	• 2006-07
	• études/analyses croisées de divers aspects de l'assurance qualité	• quatre études sur la qualité dans la FEP, plus particulièrement au sein des PME et au niveau sectoriel
	• élargir la communauté virtuelle	• d'ici à 2008
	• travail en réseau entre les organismes responsables de l'assurance qualité dans la FEP	• piloter le travail en réseau (réunions annuelles, secrétariat, etc.)

(b) Convenir d'une approche européenne commune pour les systèmes d'assurance qualité des services d'orientation en Europe	• expérimenter et affiner les critères proposés en recourant à l'examen par les pairs et en valorisant les apports des réseaux européens de forums nationaux sur l'orientation et du groupe d'experts sur l'orientation tout au long de la vie	• approche à convenir d'ici à fin 2007
(c) Contribuer à améliorer les compétences des enseignants et formateurs de FEP en analysant l'évolution de leur rôle dans les approches de la qualité	• projet thématique du TTnet s'appuyant sur des études de cas • appui au travail technique de la Commission européenne	• 2006-07
(d) Soutenir l'action de la Commission sur le développement des politiques d'apprentissage électronique (eLearning), en suivant l'évolution des initiatives politiques régionales et nationales d'apprentissage électronique et des pédagogies innovantes, en examinant l'impact de l'apprentissage assisté par la technologie sur les systèmes de FEP et en rendant compte de	• recherche et études • activités de projet liées au programme eLearning	• Observatoire européen de l'apprentissage électronique opérationnel en 2007 • mener à bien en 2006 trois études sur le développement de l'apprentissage électronique en Europe • achever en 2007 trois projets transversaux dans le cadre du programme eLearning

cet impact sur les systèmes de FEP et de LLL Soutenir la création d'un observatoire européen et d'un forum de l'apprentissage électronique		
(e) Rapport sur les thèmes suivants de <i>eKnowVet</i>: • Formation d'enseignants et formateurs de FEP (thème 6) • Développement des compétences et pédagogie innovante (thème 7) • Financement – investissement dans les ressources humaines (thème 10)	• analyses thématiques détaillées pour les thèmes 6, 7 et 10 (données fournies par le ReferNet) • analyse comparative pour les thèmes 6, 7 et 10	• 27 rapports sur un ou deux thèmes (à définir annuellement) publiés chaque année en 2006-08 • analyse comparative pour un ou deux thèmes (à définir annuellement) publiée chaque année en 2006-08
(f) Développer une approche européenne commune de l'élaboration d'indicateurs pour l'orientation	• études • examens par les pairs • discussions avec les réseaux européens de forums nationaux sur l'orientation • contributions du groupe d'experts sur l'orientation tout au long de la vie et du groupe d'experts sur les indicateurs et les niveaux de référence • SGIB	• approche à convenir d'ici à fin 2008

(3) Prendre en compte les exigences du marché du travail propre à l'économie de la connaissance, en termes de main-d'œuvre hautement qualifiée

Activités	Moyens	Période concernée
(a) Établir des synergies entre les initiatives sectorielles et le cadre d'Europass	• accroître l'échange d'expériences avec les secteurs • valoriser les initiatives sectorielles et identifier les synergies possibles (par ex., avec le secteur des TIC) • coopérer avec la Commission pour poursuivre le développement d'Europass • maintenir le contact avec les partenaires sectoriels	• 2006-08: intégrer d'autres instruments (par ex., sectoriels) dans le cadre d'Europass
(b) Soutenir le développement de l'orientation sur le lieu de travail, afin de promouvoir le perfectionnement des compétences des travailleurs	• étude sur les approches sectorielles de l'orientation sur le lieu de travail • conférence • publication • développement de stratégies en coopération avec les partenaires sociaux européens • soutien aux activités de la Commission liées à l'orientation tout au long de la vie et à la validation de l'apprentissage non formel et informel • site web • communauté virtuelle	• fin 2007
(c) Renforcer la coopération des partenaires en matière de compétences en TIC, afin d'améliorer l'analyse de l'offre et de la demande de compétences, ainsi que des nou-	• coopérer avec les partenaires sociaux et les organismes publics et soutenir la Commission européenne et Eurostat dans leurs efforts pour mettre en œuvre le plan d'action eEurope	• 2006-08

veaux profils d'emploi et des nouvelles tendances		
(d) Promouvoir l'établissement de cadres sectoriels pour les qualifications et les compétences (par ex., en TIC), ainsi que de nouvelles approches volontaires pour assurer la transparence des certifications et des normes au niveau européen	• soutenir les efforts des partenaires sociaux et d'autres acteurs et coopérer avec la Commission et le Comité européen de normalisation (CEN), via l'atelier CEN/ISSS sur les compétences en TIC	• importante conférence <i>eSkills</i> en 2006
(e) Rapport sur les thèmes suivants de <i>eKnowVet</i> : • Contexte politique général – cadre pour la société de la connaissance (thème 1) • Formation professionnelle initiale (thème 4)	• analyse thématique détaillée pour les thèmes 1 et 4 (données fournies par le ReferNet) • analyse comparative pour les thèmes 1 et 4	• 2006-08: publication de 27 rapports par an sur un ou deux thèmes (à définir annuellement) • 2006-08: publication d'une analyse comparative par an pour un ou deux thèmes (à définir annuellement)

(4) Répondre aux besoins des travailleurs faiblement qualifiés et des groupes défavorisés, dans le but de renforcer la cohésion sociale et d'accroître la participation au marché du travail

Activités	Moyens	Période concernée
(a) Continuer de soutenir le développement, la diffusion et la mise en œuvre	• mettre en commun les approches et les expériences, développer une communauté de pratiques via la communauté virtuelle et le Village	• 2006-08

vre de principes européens communs pour l'identification et la validation de l'apprentissage non formel	• fournir un appui au travail technique sur la validation • publier l'«inventaire» et promouvoir son utilisation	
(b) Rapports sur les thèmes suivants de <i>eKnowVet</i>: • Formation professionnelle continue (thème 5) • Validation de l'apprentissage – reconnaissance et mobilité (thème 8) • Orientation et conseil pédagogiques et professionnels» (thème 9)	• analyse thématique détaillée portant sur 27 pays pour les thèmes 5, 8 et 9 (données fournies par le ReferNet) • analyse comparative portant sur 27 pays pour les thèmes 5, 8 et 9	• 2006-08: publication de 27 rapports par an sur un ou deux thèmes (à définir annuellement) • 2006-08: publication d'une analyse comparative par an pour un ou deux thèmes (à définir annuellement)
(c) Soutenir le suivi thématique et la valorisation des projets LdV sur la validation de l'apprentissage non formel	• analyser les projets et diffuser les résultats via les communautés virtuelles et les groupes de discussion	• 2006-08
(d) Réduire la fracture numérique en promouvant les possibilités de formation et de reconversion dans	• promouvoir la formation aux TIC pour des groupes spécifiques et/ou défavorisés, dans le cadre de l'actuel programme eLearning de l'Union européenne	• 2006-08

le domaine des TIC, avec l'appui d'initiatives spécifiques de gouvernement électronique		
---	--	--

(5) Activités transversales spécifiques

Activités	Moyens	Période concernée
(a) Développer un concept de système électronique de connaissances destiné à fournir des informations sur les initiatives politiques en faveur du LLL (KS-LLL) et à promouvoir l'interactivité et les échanges; débiter les préparatifs pour la mise en place de ce système	• En coopération avec la Commission et les États membres, débiter les activités de mise en place du KS-LLL: – préparer la version pilote – élaborer l'infrastructure et les instruments techniques – convenir de la structure organisationnelle future d'alimentation du système et des modalités de maintenance	• 2006-08
(b) Examiner les systèmes nationaux de FEP et les aspects qui s'y rattachent, en tenant compte de la structure en 11 thèmes clés de <i>eKnowVet</i>	• synthèses thématiques des systèmes nationaux de FEP de 27 pays (données fournies par le ReferNet) • intégration régulière dans <i>eKnowVet</i> de données émanant d'autres sources d'information, telles que <i>ERO</i>, <i>VET-ACRO</i>, <i>VET-Institut</i> et les communautés virtuelles	• 2006-08: mise à jour annuelle • 2006-08
(c) Rapports sur les systèmes nationaux de FEP	• publication imprimée et électronique de deux descriptions brèves (en trois langues) des systèmes nationaux de FEP des pays exerçant la Présidence,	• deux fois par an, dans le cadre de la préparation de chaque Présidence

	à partir des données fournies par le ReferNet	
(d) Diffusion de l'information sur le Cedefop et sur l'évolution de la FEP dans et hors de l'UE	• rendre compte des activités de projets du Cedefop et de l'évolution récente au niveau national (ReferNet)	• publier trois numéros par an de <i>Cedefop info</i>
(e) Améliorer la disponibilité et la diffusion de statistiques et d'indicateurs fiables et comparables sur la FEP/le LLL au niveau européen	• coopérer avec la DG EAC, Eurostat et le groupe d'experts sur les indicateurs et les niveaux de référence • assurer le suivi des enquêtes CVTS et EFT et du programme de travail statistique LdV • évaluer les sources de données de l'UE • coopérer avec l'unité de recherche sur le LLL d'Ispra	• introduire, d'ici à 2008, des statistiques comparables et des indicateurs quantitatifs dans les systèmes de rapport du Cedefop (par ex., base de données <i>eKnowVet</i>, Rapport sur la recherche, etc.) • 2006: rendre compte des résultats de l'enquête Eurobaromètre sur le LLL dans les 25 États membres • 2007: publication des <i>Chiffres clés</i> (activité conjointe avec la DG EAC et Eurostat)
(f) Promouvoir la mise en commun et la diffusion d'exemples de bonnes pratiques dans les domaines prioritaires pour les enseignants et formateurs de FEP	• Communauté virtuelle du TTnet • site web • ateliers • conférences annuelles • renforcer la représentativité des réseaux nationaux du TTnet, afin d'accroître la participation du secteur privé	• 2006-08

(g) Promouvoir le suivi de la résolution du Conseil sur l'orientation tout au long de la vie; diffuser et mettre en œuvre les outils de référence européens communs pour l'orientation tout au long de la vie	• appui au groupe d'experts sur l'orientation tout au long de la vie • examens par les pairs • études • communautés virtuelles • site web	• examens par les pairs menés à bien d'ici à fin 2006 • guide électronique pour les décideurs politiques disponible en 2007 • conférence durant la Présidence finlandaise
---	---	---

Échanges et soutien aux partenaires (Aire C)

5. L'aire C fournit un forum à tous les partenaires du Cedefop et à d'autres parties prenantes intéressées ou responsables des questions de FEP en Europe. De même, par ses informations et son assistance, le Centre soutient les échanges et le débat entre les décideurs politiques, et notamment les partenaires sociaux, sur différents thèmes.

Objectifs: renforcer la discussion entre les responsables de FEP et fournir des informations et une plate-forme d'échanges sur des thèmes présentant un intérêt commun au niveau de l'UE. Cela s'avère essentiel dans un domaine caractérisé par la diversité des intérêts et des compétences, par de grandes différences entre les systèmes de FEP et par un manque de connaissances sur la situation prévalant dans d'autres pays. Équilibrer ces intérêts et parvenir à une compréhension commune et partagée de la FEP revêtent une importance extrême, tant dans l'intérêt des parties prenantes que dans la perspective d'une intégration européenne.

Cohérence avec le règlement fondateur: «En particulier, le Centre favorise l'échange d'informations et d'expériences. [...] Le Centre a notamment pour tâche [...] de constituer un lieu de rencontre pour les parties intéressées. [...] Le Centre [...] [peut] [...] organiser des cours et des séminaires [...] [le Centre] établit les contacts appropriés [...].»

(1) Promouvoir l'image et l'attractivité de la voie professionnelle pour les employeurs et les personnes dans le but d'augmenter la participation à la FEP

Activités	Moyens	Période concernée
(a) Organiser des échanges et encourager les débats	• coordonner les visites d'étude et les utiliser à des fins d'apprentissage mutuel et d'examen par les pairs	• 2006-08
(b) Associer les pays candidats	• avec le soutien de l'ETF et de la subvention Phare éventuelle, sensibiliser les pays candidats à l'importance de la FEP et les faire participer aux visites d'étude liées à cette priorité	• 2006-08
(c) Soutenir les partenaires sociaux	• promouvoir la participation des partenaires sociaux aux visites d'étude liées à cette priorité • créer une ressource électronique sur les qualifications et activités sectorielles • maintenir la Maison des partenaires sociaux dans le Village • analyser les exemples choisis de politiques et de pratiques dans les principaux secteurs	• 2006-08 • 2006-07
(d) Diffuser et valoriser les résultats des projets LdV	• prendre en compte ces critères pour analyser les résultats des projets et pour accroître leur visibilité	• 2006-07

(2) Atteindre des niveaux élevés de qualité et d'innovation au sein des systèmes de FEP au bénéfice de toutes les personnes en formation et afin de rendre la FEP européenne compétitive au niveau mondial

Activités	Moyens	Période concernée
(a) Organiser des échanges et encourager les débats	• coordonner les visites d'étude et les utiliser à des fins d'apprentissage mutuel et d'examen par les pairs	• 2006-08

(b) Associer les pays candidats	avec le soutien de l'ETF et de la subvention Phare éventuelle, sensibiliser les pays candidats à l'importance de la FEP et les faire participer aux visites d'étude liées à cette priorité	• 2006-08
(c) Soutenir les partenaires sociaux, tout particulièrement au niveau sectoriel	- promouvoir la participation des partenaires sociaux aux visites d'étude liées à cette priorité - analyser les exemples choisis de politiques et de pratiques dans les principaux secteurs	• 2006-07
(d) Diffuser et valoriser les résultats des projets LdV	prendre en compte ces critères pour analyser les résultats des projets	• 2006-07

(3) Prendre en compte les exigences du marché du travail propre à l'économie de la connaissance, en termes de main-d'œuvre hautement qualifiée

Activités	Moyens	Période concernée
(a) Organiser des échanges et encourager les débats	- coordonner les visites d'étude consacrées aux secteurs économiques et les utiliser à des fins d'apprentissage mutuel et d'examen par les pairs - former les RNL et les organisateurs à ces tâches	• 2006-08
(b) Associer les pays candidats	avec le soutien de l'ETF et de la subvention Phare éventuelle, sensibiliser les pays candidats à l'importance de la FEP et les faire participer aux visites d'étude liées à cette priorité	• 2006-08
(c) Soutenir les partenaires sociaux, tout particulièrement au	promouvoir la participation des partenaires sociaux aux visites d'étude liées à cette priorité	• 2006-08

niveau sectoriel	• analyser les exemples choisis de politiques et de pratiques dans les principaux secteurs	• 2006-07
(d) Diffuser et valoriser les résultats des projets LdV	• prendre en compte ces critères pour analyser les résultats des projets	• 2007

(4) Répondre aux besoins des travailleurs faiblement qualifiés et des groupes défavorisés, dans le but de renforcer la cohésion sociale et la participation au marché du travail

Activités	Moyens	Période concernée
(a) Organiser des échanges et encourager les débats	• coordonner les visites d'étude sectorielles et les utiliser à des fins d'apprentissage mutuel et d'examen par les pairs • inviter instamment les RNL et les organisateurs à examiner cette question	• 2006-08
(b) Associer les pays candidats	• avec le soutien de l'ETF et de la subvention Phare éventuelle, sensibiliser les pays candidats à l'importance de la FEP et les faire participer aux visites d'étude liées à cette priorité	• 2006-08
(c) Soutenir les partenaires sociaux, tout particulièrement au niveau sectoriel	• collecter des informations sur la participation des partenaires sociaux aux initiatives sectorielles	• 2006-08

(5) Activités transversales spécifiques

Activités	Moyens	Période concernée
(a) Échanges et débats	organiser des séminaires de synthèse et de formation, en utilisant l'approche sectorielle en tant que terrain commun pour tous les experts	
(b) Formation	organiser des actions de formation communes pour le personnel du Cedefop, les RNL et les partenaires sociaux, en particulier sur l'amélioration des compétences des travailleurs	
(c) Gestion web	utiliser les pages web et les communautés virtuelles pour l'ensemble des domaines	2006-08

Information, communication et diffusion (Aire D)

6. L'information, la communication et la diffusion constituent une aire transversale de soutien aux autres aires d'activités internes et aux utilisateurs externes. L'aire D élabore les produits des autres aires d'activités en vue de leur publication, de leur promotion et de leur diffusion.

L'aire D soutient les autres aires par le biais d'activités destinées à assurer une meilleure visibilité de leurs produits et de leurs travaux. La stratégie globale de l'aire D est de fournir des informations pertinentes, de les diffuser et de sensibiliser les divers acteurs, grâce à une politique de communication équilibrée visant à soutenir le développement des politiques et la mise en commun des connaissances, afin de réaliser les objectifs fixés à Lisbonne pour 2010.

Au regard des priorités du Cedefop, le soutien fourni par l'aire D portera sur les aspects suivants:

- production et diffusion d'informations en version imprimée et électronique;
- sensibilisation aux questions clés de la FEP via nos sites web, afin de mettre en commun les connaissances;
- assistance linguistique et terminologique;
- politique de communication proactive;
- meilleure visibilité des produits et services du Cedefop et suivi de leur impact.

Objectifs: servir nos partenaires et renforcer le profil du Centre, grâce à une gamme équilibrée de services d'information et de publications traduites conformément au régime linguistique de l'Union européenne et à la capacité du Cedefop d'y contribuer. Les objectifs de la politique d'information et de communication du Cedefop consistent à servir un vaste public de décideurs, de partenaires sociaux, de chercheurs et de praticiens au niveau européen et au niveau national, en leur livrant des informations pertinentes sur les questions clés, en utilisant de plus en plus les méthodes électroniques de publication et de distribution. Au cours de la période 2006-2008, une attention particulière sera accordée à l'efficacité de la diffusion; une action renforcée sera nécessaire en collaboration avec la Commission européenne et d'autres partenaires.

Cohérence avec le règlement fondateur: le service Bibliothèque et documentation offre une large gamme de services et fournit aux utilisateurs un ensemble complet d'informations actualisées sur la formation professionnelle accessibles en ligne. La mission globale du Cedefop est définie à l'article 2(2) du règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil du 10 février 1975 portant création d'un centre européen pour le développement de la formation professionnelle, qui dispose que «le Centre a notamment pour tâche [...] d'établir une documentation sélective qui se rapporte notamment aux données actuelles, aux récents développements et aux recherches dans les domaines concernés ainsi qu'aux problèmes relatifs aux structures de formation professionnelle».

Les activités pour la période de référence peuvent être regroupées en trois catégories principales, décrites ci-après.

Activités	Moyens	Période concernée
(1) Organiser une diffusion efficace des publications imprimées et électroniques de haute qualité	(a) mettre en œuvre un système totalement intégré pour la gestion de toutes les publications électroniques du Cedefop (b) fournir à tous nos partenaires, tout particulièrement aux membres des réseaux du Cedefop un service plus ciblé que celui du ReferNet, grâce à des profils SDI (diffusion sélective de l'information) (c) développer et organiser un système amélioré pour la diffusion de toutes les publications, payantes et gratuites, du Cedefop (d) mettre en place un nouveau système de publipostage	• 2006 • 2007 • 2006 • 2006
(2) Renforcer la présence du Cedefop et accroître la visibilité de ses produits et services	(a) fournir une nouvelle plate-forme interactive sur la Toile, qui servira de point d'accès unique à tous les services en ligne du Cedefop et à son nouveau portail (b) gérer les plates-formes électroniques d'échange d'informations entre tous les experts de la FEP (c) fournir une solution améliorée pour l'interactivité (d) mettre en œuvre une politique concertée de promotion et de relations publiques (conférences, contacts avec la presse, activités promotionnelles, etc.), afin d'accroître la visibilité du Cedefop et de ses produits	• 2006 • 2006-08 • 2007 • 2006-07
(3) Fournir une documentation sélective de haute qualité	(a) gérer et améliorer le service Bibliothèque et documentation, en particulier le service de référence pour	• 2006-08

	tous les types d'utilisateurs externes (maintenir la certification ISO 9000-2001 pour la gestion de la qualité de la bibliothèque) (b) améliorer les procédures pour le système de gestion totale de la qualité, en termes de tâches/compétences et de formation (c) développer la fonctionnalité et le contenu des bases de données, en tenant compte de l'importance de fournir un accès ouvert aux sources électroniques et de l'interopérabilité sémantique (d) mettre à jour le thésaurus multilingue de la formation dans toutes les langues officielles de l'UE (e) accroître le rôle et l'impact du Réseau européen de référence et d'expertise dans le domaine de la FEP (ReferNet), ce qui servira la politique du Cedefop consistant à disposer d'un système en réseau, structuré et décentralisé, de collecte et de diffusion de l'information (f) étendre le ReferNet à de nouvelles organisations et aux pays candidats	• 2006 • 2006-08 • 2008 • 2006-08 • 2007
--	---	---

Direction, administration, équipements et ressources (Aire E)

7. Les services de la direction, de l'administration, des équipements et des ressources fournissent l'infrastructure générale permettant au Centre de fonctionner efficacement: cela concerne l'administration générale, les ressources humaines, la formation professionnelle (y compris le travail en équipe, l'assurance qualité, l'examen par les pairs), les services d'appui budgétaire, contractuel, TI/télécommunications et support technique, ainsi

que la gestion des installations de conférence. Cette aire est en train de déployer une stratégie cohérente pour le développement et la gestion optimaux de nos ressources humaines.

Objectifs: fournir un exécutif et une infrastructure permettant à tout le Centre de mener ses activités et de mettre en œuvre ses priorités efficacement. L'administration du Centre englobe les questions de personnel, de budget et de formation, le support technique et le fonctionnement des systèmes électroniques. Le plan qui sera élaboré par le Directeur en tant que suivi de l'évaluation externe fournira les principaux éléments d'action pour les années à venir.

La Direction a pour mission générale de mettre en œuvre les objectifs stratégiques à moyen et à long termes établis par le Conseil de direction en coopération étroite avec toutes les parties concernées, d'adapter les travaux aux mutations intervenues dans des domaines importants de la FEP, de fixer les priorités et d'administrer et de motiver le personnel. Les travaux sont effectués conformément au règlement portant création du Centre et à la réglementation financière. Compte tenu de la nature générique des tâches, les tableaux ci-dessous sont organisés en fonction des activités principales et non, comme précédemment, en fonction des priorités.

(1) Préparer et mettre en œuvre les décisions du Conseil de direction (CD), conformément au règlement fondateur et à la réglementation financière

Activités	Moyens	Période concernée
(a) Projet de budget	• préparer l'approche de base pour l'exercice n • présenter le projet de budget n pour la procédure écrite • ajuster le budget en fonction de la décision de l'autorité budgétaire, en vue de la procédure écrite	• CD, oct.-nov. de l'exercice n-2 • avant le 31 mars de l'exercice n1 • avant le 31 décembre de l'exercice n-1
(b) Comptes financiers	• préparer le rapport financier et demander l'avis du CD	• avant le 1^{er} juillet de l'exercice n-1

(c) Programme de travail	• préparer le projet de texte, en tenant compte des PMT	• pour décision du CD, oct.-nov. de l'exercice n-1
(d) Rapport annuel	• préparer le projet de texte, en tenant compte des résultats du Programme de travail	• pour décision du CD, avant le 15 juin de l'exercice n+1
(e) Rapports réguliers sur les points principaux	• rapports à la Cour des comptes et au service de contrôle interne • évolution du personnel • normes de contrôle interne	• rapports réguliers au Bureau et au CD

(2) Assurer l'efficacité et l'efficacité

Activités	Moyens	Période concernée
(a) Conformité aux normes européennes	• compléter la mise en œuvre des normes de contrôle interne et assurer la conformité de la politique du personnel avec le Statut, en consultation avec le Comité du personnel	• action continue
(b) Stimuler, au sein du ReferNet, l'utilisation coordonnée des programmes communautaires pour financer le travail en réseaux thématiques et les partenariats	• élaborer des propositions pour le travail en réseaux thématiques, en tenant compte des 11 thèmes clés du KMS	• préparatifs en 2006 et mise en œuvre en 2007
(c) Adapter et étendre le bâtiment et les équipements actuels	• élaborer des propositions pour le Bureau et le CD	• 2006

ANNEXE I

Principaux documents de politique

- *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, notamment son article 14, qui stipule que toute personne a droit à l'éducation ainsi qu'à l'accès à la formation professionnelle et continue http://www.europarl.eu.int/charter/pdf/text_fr.pdf;
- *Conclusions de la Présidence du Conseil européen de Lisbonne* (2000) http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/00100-r1.f0.htm et *Conclusions de la Présidence du Conseil de Barcelone* (2002) sur l'éducation et la formation http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/71026.pdf;
- Communication de la Commission *Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie* [COM(2001) 678 final, 21 novembre 2001] http://libserver.cedefop.eu.int/vetelib/eu/leg/com/com_2001_0678_fr.pdf suivie par la *Résolution du Conseil du 27 juin 2002 sur l'éducation et la formation tout au long de la vie* (2002/C 163/01, 9 juillet 2002) http://libserver.cedefop.eu.int/vetelib/eu/leg/res/2002_0163_fr.pdf;
- Rapport du Conseil «Éducation» au Conseil européen sur *Les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation et de formation* [5680/01 EDUC 18, 14 février 2001] http://libserver.cedefop.eu.int/vetelib/eu/leg/conc/2001_0002_fr.pdf et suivi de ce rapport tel que spécifié dans la résolution du Conseil sur l'éducation et la formation tout au long de la vie (voir ci-dessus), ainsi que le *Programme de travail détaillé sur le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe* http://europa.eu.int/comm/education/doc/official/keydoc/2002/progobj_fr.pdf;
- *Résolution du Conseil du 19 décembre 2002 visant à promouvoir le renforcement de la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels* (2003/C 13/02) http://libserver.cedefop.eu.int/vetelib/eu/leg/res/2003_0013_fr.pdf;
- Déclaration de Copenhague sur la *Coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnelle – Le «processus de Bruges-Copenhague»* (30 novembre 2002), http://europa.eu.int/comm/education/copenhagen/index_fr.html; ainsi que le *Communiqué de Maastricht sur*

les priorités futures de la coopération européenne renforcée pour l'enseignement et la formation professionnels (14 décembre 2004) http://europa.eu.int/comm/education/news/ip/docs/maastricht_com_fr.pdf;

- Objectifs du programme Leonardo da Vinci pour la période 2000 à 2006, conformément à la *Décision du Conseil du 26 avril 1999 établissant la deuxième phase du programme d'action communautaire en matière de formation professionnelle Leonardo da Vinci* (1999/382/CE) http://libserver.cedefop.eu.int/vetelib/eu/leg/dec/1999_0382_fr.pdf et futures priorités qui seront adoptées en 2006 sur la base des propositions de la Commission;
- Communication de la Commission *La nouvelle génération de programmes communautaires d'éducation et de formation post 2006* (COM(2004) 156 final, 9 mars 2004) http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2004/com2004_0156fr01.pdf et *Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant un programme d'action intégré dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie* (COM (2004) 474 final, 14 juillet 2004) http://europa.eu.int/comm/dgs/education_culture/newprog/com4_fr.pdf
- *Stratégie européenne pour l'emploi*, notamment les questions concernant l'apprentissage tout au long de la vie et la FEP http://europa.eu.int/comm/employment_social/employment_strategy/index_fr.htm;
- Programme d'action «Apprendre en ligne» établi par la *Décision n° 2310/2003/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 décembre 2003 arrêtant un programme pluriannuel (2004-2006) pour l'intégration efficace des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les systèmes d'éducation et de formation en Europe («apprendre en ligne»)* (http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2003/l_345/l_34520031231fr00090016.pdf);
- *Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne*, proposé par la Commission européenne dans la communication du Conseil européen de printemps 'Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne' (COM(2005) 24 final, 2 février 2005) http://libserver.cedefop.eu.int/vetelib/eu/leg/eurodoc/2005/com_2005_0024_fr.pdf
- Le programme de travail de 10 ans adopté par le Conseil Éducation et la Commission au cours de la 2408^e session du Conseil Éducation et jeunesse, Bruxelles, le 14 février 2002 http://europa.eu.int/comm/education/policies/2010/doc/10_year_fr.pdf;
- rapports des groupes de travail pour la formation des enseignants: compétences de base; intégration des technologies d'information et de communication; efficacité des investissements; apprentissage des langues; orientation tout au long de la vie; flexibilité des systèmes en vue de rendre l'apprentis-

sage accessible à tous, mobilité, éducation à la citoyenneté, etc. mis en place dans le cadre d'*Éducation et formation 2010: systèmes différents, objectif partagés: objectifs et domaines clés de coopération*. http://europa.eu.int/comm/education/policies/2010/et_2010_fr.html

- Déclaration commune *Cadre d'actions pour le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie* de la Confédération européenne des syndicats (CES), de l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE) et du Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général (CEEP) <http://www.etuc.org/a/586>
- Document de travail interne de la Commission *Progress towards the common objectives in education and training indicators and benchmarks* (SEC(2004) 73, 21 janvier 2004) http://europa.eu.int/comm/education/policies/2010/doc/progress_towards_common_objectives_en.pdf;
- *Plan d'action de la Commission en matière de compétences et de mobilité* (COM(2002)72 final, 13 février 2002) http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/cnc/2002/com2002_0072fr01.pdf et *Résolution du Conseil du 3 juin 2002 relative aux compétences et à la mobilité* (2002/C 162/01, 6 juillet 2002) http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2002/c_162/c_16220020706fr00010003.pdf;
- *Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant un programme d'action intégré dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie* (COM 2004, 474 final, 14 juillet 2004) http://libserver.cedefop.eu.int/vetelib/eu/leg/eurodoc/2004/com_2004_0474_fr.pdf
- Rapport du groupe de haut niveau présidé par M. Wim Kok *Relever le défi: la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi* (novembre 2004) http://europa.eu.int/growthandjobs/pdf/kok_report_fr.pdf
- *Communication de la commission «Éducation & formation 2010» l'urgence des reformes pour réussir la stratégie de Lisbonne. Projet de rapport intermédiaire conjoint sur la mise en œuvre du programme de travail détaillé concernant le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe* http://europa.eu.int/comm/education/policies/2010/doc/com_2003_685-a1_23013_fr.pdf
Rapport intermédiaire conjoint du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du programme de travail détaillé concernant le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe «Éducation & formation 2010» - l'urgence des réformes pour réussir la stratégie de Lisbonne (EDUC 43, 3.3.2004) http://europa.eu.int/comm/education/policies/2010/doc/jir_council_fr.pdf

- *Décision n° 2241/2004/CE du Parlement européen et du Conseil 15 décembre 2004 instaurant un cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences (Europass)* <http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32004D2241:FR:HTML>
- *Communiqué de presse de la 2639^e session du Conseil de l'UE: éducation, jeunesse et culture, Bruxelles, le 21 février 2005* <http://www.eu2005.lu/fr/actualites/conseil/2005/02/21concluconsEJC/21ejc-concl.pdf>
- Document de travail interne de la Commission *Progress towards the Lisbon objectives in education and training: 2005 report* (SEC(2005) 419, 22 mars 2005) http://libserver.cedefop.eu.int/vetelib/eu/pub/commission/dgeac/2005_0047_en.pdf
- *Conseil européen – Bruxelles, les 22 & 23 mars 2005, conclusions de la présidence* <http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=DOC/05/1&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en>
- Communication de la Commission *Les défis de la société de l'information européenne après 2005* http://europa.eu.int/information_society/eeurope/i2010/docs/new_chall_fr_adopted.pdf et Communication de la Commission *i2010 – Une société de l'information pour la croissance et l'emploi* http://europa.eu.int/information_society/eeurope/i2010/docs/com_229_i2010_310505_fv_fr.pdf

Cedefop

(Centre européen pour le développement de la formation professionnelle)

Formation et enseignement professionnels: la clé pour un meilleur avenir

Priorités à moyen terme du Cedefop
pour la période 2006-2008

Luxembourg:

Office des publications officielles des Communautés européennes

2005 – VI, 51 p. – 17 x 24 cm

ISBN 92-896-0349-6

N° cat.: TI-69-05-472-FR-C

Gratuit – 4050 FR –

Formation et enseignement professionnels: la clé pour un meilleur avenir

**Priorités à moyen terme
du Cedefop
pour la période 2006-08**

04
05
16
T1-03-05-472-FR-C



Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle

Europe 123, GR-570 01 Thessaloniki (Pylea)
Adresse postale: PO Box 22427, GR-551 02 Thessaloniki
Tél. (30) 23 10 49 01 11, Fax (30) 23 10 49 00 20
E-mail: info@cedefop.eu.int
Page d'accueil: www.cedefop.eu.int
Site web interactif: www.trainingvillage.gr

Gratuit – Disponible sur demande adressée au Cedefop 4050 FR



Office des publications

Publications.eu.int

ISBN 92-896-0349-6



9 789289 603492 >